

A LIRE

Liberté ou "dogmatisme" : France versus Suisse

Bertrand Lebeau

Médecins du Monde (Paris)

**J'accuse les
mensonges
qui tuent les
drogués**

Annie Mino,
Sylvie Arsever
Calmann-Lévy
254 pages, 92
francs

Au début des années 90, certains Français désireux de changer de manière de penser et de faire en matière de toxicomanie se repassaient presque sous le manteau un rapport intitulé «Analyse scientifique de la littérature sur la remise contrôlée d'héroïne et de morphine» et écrit par une psychiatre française installée à Genève : Annie Mino. Ce document lui avait été commandé en 1989 par l'Office Fédéral de Santé Publique (OFSP) helvétique pour aider les autorités suisses à trancher la question de savoir s'il fallait ou non ouvrir des programmes de distribution médicalisée d'héroïne. Et il était passionnant pour au moins deux raisons : il évoquait certes les échecs mais aussi les succès obtenus durant le siècle grâce à la prescription aux toxicomanes de ces opiacés dans de nombreux pays -en particulier en Angleterre et aux Etats-Unis- et, d'autre part, il donnait une idée de leurs systèmes de soins et de la manière dont ils avaient évolué. Ce que peu d'entre nous savaient en revanche, c'est que ce travail avait constitué pour son auteur un profond bouleversement : «une bonne part de ce que j'avais tenu pour acquis sur les drogues, leur histoire et leur effet

pharmacologique se révélait tout simplement faux» constate Annie Mino dans le livre qu'elle a co-écrit avec Sylvie Arsever, journaliste au Journal de Genève, et qui s'intitule «J'accuse les mensonges qui tuent les drogués».

Le livre, et c'est l'un de ses intérêts, est l'histoire d'une conversion, c'est-à-dire d'un changement de vision du monde. Il n'est ni simpliste ni caricatural. Sa lecture devrait être recommandée à tous ceux qui ne comprennent habituellement pas grand chose aux débats byzantins qui semblent traverser périodiquement le petit monde des intervenants en toxicomanie. Annie Mino est, depuis 1981, responsable du secteur public de prise en charge des toxicomanes de la ville de Genève et elle a longtemps professé la plus stricte orthodoxie française, avec Claude Olievenstein et Jean Bergeret comme références: «La drogue pour le premier était l'objet par l'intermédiaire duquel les toxicomanes tentaient désespérément de reconstruire une identité qu'elle fracassait sans cesse. Pour le second, elle était l'instrument d'une vie pulsionnelle déréglée, toute entière orientée vers l'auto-destruction.»

Pourtant, par un paradoxe fondamental, «tout en faisant de la toxicomanie l'exemple même de l'aliénation, nous valorisions plus que tout la liberté de nos patients» qui représentaient ainsi une forme ultime de contestation. Dans cette perspective, les traitements à la méthadone par exemple n'avaient pour but que de contrôler les toxicomanes et étaient sans objectif thérapeutique. La méthadone renvoyait en effet à une «hypocrisie fondamentale» : «Donner le statut de médicament à une "bonne" drogue, guère différente de la mauvaise qui pouvait envoyer en prison pour plusieurs années.» De fait, en France en particulier, nombre d'intervenants en toxicomanie farouchement opposés à la méthadone jugeaient beaucoup moins sévèrement le principe d'une prescription d'héroïne même si cette position était d'autant plus confortable qu'une telle prescription y était (et y reste) impossible. Il arrivait bien à Annie Mino de se demander s'il était normal de ne conserver chaque année que 10% de ses patients. Mais céder sur la méthadone aurait été céder sur l'éthique. Impensable.

Qu'est-ce qui a donc fait changer Annie Mino pour que, si longtemps adepte de l'exclusive «libération par la parole», elle soit aujourd'hui engagée dans les formes les plus innovantes de la réduction des risques: prescription de méthadone et d'héroïne, mais aussi soins de santé primaire, «aide à la survie», programmes d'échange de seringues, soutien aux mères toxicomanes, auxquelles un chapitre est d'ailleurs consacré ?

D'abord le sida, bien sûr. Mais, remarque-t-elle, avec quelle lenteur ! Dans un chapitre intitulé «Pendant ce temps, ils mouraient», Annie Mino raconte comment il fallut deux longues années à son équipe, à partir de 1986, pour

adapter quelque peu sa pratique à «la nouvelle réalité». Ce qui l'a aussi aidé à changer, c'est une certaine sensibilité anti-prohibitionniste alors qu'elle écume les congrès à la recherche d'idées nouvelles. Par exemple, celles, radicales, du psychiatre anglais John Marks qui soutient «que la guérison est un phénomène totalement spontané, que le médecin ne peut favoriser qu'en aidant son patient à survivre assez longtemps pour y parvenir». Et tandis que l'Europe change, Annie Mino voit les cantons germanophones de la Confédération expérimenter de nouveaux dispositifs de prévention et de soins. Nous sommes en 1989; les contradictions entre sa pratique et ses convictions deviennent telles qu'elle demande à démissionner de son poste. C'est précisément à ce moment que l'OFSP lui demande de rédiger une synthèse sur les expériences de prescription médicale d'héroïne et de morphine. Qui lui permet de découvrir des «vérités sacrilèges»....

Lire le livre d'Annie Mino et de Sylvie Arsever, c'est d'abord prendre la mesure de l'extraordinaire désinformation qui continue à régner, en particulier en France, sur tout ce qui touche les drogues et les toxicomanies. Elles battent ainsi en brèche l'idée selon laquelle les politiques espagnoles et hollandaises seraient des échecs ou la «scène ouverte» du Platzspitz à Zürich une catastrophe sans retour et sans enseignements. C'est aussi constater combien nos voisins suisses sont libres et soucieux d'expériences nouvelles. Dès mars 1992, trois des quatre partis gouvernementaux sont favorables à des prescriptions expérimentales d'héroïne, suivis en cela par 64% de l'opinion publique suisse ! Profondément européen, «J'accuse les mensonges qui tuent les drogués» n'est pas, comme son titre pourrait le faire croire, un brulôt polémique. C'est un livre solidement argumenté et dont les notes renvoient à une riche bibliographie.

Deux autres livres viennent renforcer l'idée que, décidément, la bonne littérature «drogues» en français est une spécialité helvète: le premier, «La prescription de stupéfiants sous contrôle médical» (1) rassemble en trois grandes parties des textes sur le cadre juridique et l'évaluation des programmes suisses de distribution d'héroïne, sur les expériences anglaise, australienne, hollandaise, allemande et américaine de prescription, enfin des études pharmacologiques sur les opiacés dont certaines comme «les derniers progrès de la pharmacodynamie des opioïdes», rédigé par Gerd Folkers, montrent combien les techniques modernes de biologie moléculaire ont approfondi notre connaissance sur les mécanismes intimes de l'interaction opiacés/système nerveux, ouvrant la voie à de nombreuses perspectives cliniques.

Le second ouvrage (2), intitulé «Usage de stupéfiants, politiques européennes», sous la direction de Maria Luisa Cesoni, est un recueil de textes sur les politiques publiques en matière de drogues («drug policy» des

anglo-saxons) et déborde donc largement le cadre étroit des politiques sanitaires pour analyser les politiques répressives, les cadres légaux, les aspects économiques, une évaluation des dépenses par secteurs. Il concerne la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, l'Italie et la Suisse. Les textes ont été rédigés dans le cadre d'un séminaire organisé en décembre 1992. Mais cela ne doit pas arrêter le lecteur qui constatera vite combien passionnante est la lecture de ce livre, actuellement sans équivalent en français. - Bertrand Lebeau

1 - «La prescription de stupéfiants sous contrôle médical, recueil d'études et d'expériences»

Gerd Folkers

Editions Médecine et Hygiène, diffusion en France Vigot, 328 pages, 270 francs

2 - «Usage de stupéfiants, politiques européennes»

sous la direction de Maria Luisa Cesoni

Editions Georg, 327 pages, 168 francs